

ainsi qu'on arrive à Alaise : *sic fertur ad... Alesiam*. Et notre auteur n'estime pas que ce soit trop, pour étayer son échaffaudage, de cinq grandes colonnes de rapprochements étymologiques (1), plus ou moins ingénieux, sans être jamais concluants, puisque loin de se grouper autour d'un fait acquis, ou d'une tradition sérieuse, ils vont droit se heurter contre notre possession vingt fois séculaire, contre le dire même de César.

Avec cette manière de procéder, il faudrait refaire le monde et son histoire ; placer les Séquanais (*Sequani*), aux bords de la Seine (*Sequana*) ; les antiques Ligures, sur les rives du *Liger* (la Loire) ; arracher les *Vero-man-duit* (2), les *vrais hommes* du *Doubs*, aux rivages de la Somme ; et transporter le berceau des *Parisii*, dans les jardins du beau Paris.

Je n'ajouterai qu'un mot sur ce chef. Vous convenez que « du texte de César on peut inférer qu'ils (les *Mandubii*) « avoisinaient la frontière des Lingons (3). » Vous auriez pu dire avec César, les *extrêmes* frontières des Lingons. Cela ne faisait pas si bien votre affaire que le croisement du latin et de l'anglais. L'étude que nous avons faite du texte des *Commentaires*, et l'exposition de nos traditions non interrompues, achèvent de fixer parmi nous Alise, et par conséquent le pays des *Mandubii* avec une merveilleuse précision à laquelle César, quoique l'on en dise, n'est pas aussi étranger que Plutarque.

liv. 20 : « Il vous faudra bien, bon gré, mal gré, l'admettre (le sens de « homme), dans *Mandubii* et la signification de ce mot, évidemment composé de *Man* et de *Dubis*, ressortira littérale de ses termes formatifs et « l'on ne pourra qu'y lire : hommes ou habitants du *Doubs*. »

(1) Les pages à deux colonnes, 168, 169, 170.

(2) P. 269, col. 2, l. 3.

(3) P. 164, 1<sup>re</sup> col.